

GLOSSAIRE INTERNATIONAL DE LA PROFESSION D'AVOCAT

GUIDE PRATIQUE

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL.....	5
GLOSSAIRE INTERNATIONAL DE LA PROFESSION.....	6
UN GLOSSAIRE ? POUR QUOI FAIRE ?.....	6
LES INTERLOCUTEURS EUROPÉENS DE LA PROFESSION D'AVOCAT.....	10
QUI CONTACTER ?.....	10
La Délégation des barreaux de France à Bruxelles (DBF).....	10
Le Conseil des barreaux européens (CCBE).....	10
Le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC).....	11
LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE LA PROFESSION D'AVOCAT.....	14
L'Union internationale des avocats (UIA).....	14
La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB).....	15
L'Association interaméricaine des barreaux (Inter-American Bar Association – IABA).....	15
La Fédération des barreaux d'Europe (FBE).....	16
L'Association internationale des jeunes avocats (AIJA).....	16
LES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE LA PROFESSION D'AVOCAT.....	20
La LAWASIA (Law Association for Asia and the Pacific).....	20
L'Inter-Pacific Bar Association (IPBA).....	20
L'Union panafricaine des avocats (UPA) / Panafrican Lawyers Association (PALU).....	21
L'Association interaméricaine des barreaux / Inter-American Bar Association (IABA).....	21

LES ORGANISATIONS ACTIVES DANS LA PROTECTION DES AVOCATS	24
L'Observatoire international des avocats en danger (OIAD)	24
L'Institut pour l'État de droit de l'UIA / Institute for the Rule of Law (IROL)	25
L'Institut des droits de l'homme de l'Association internationale des barreaux (IBAHRI)	25
Défense sans frontières – Avocats solidaires (DSF-AS)	26
Avocats sans frontières (ASF)	26
Lawyers for Lawyers	26
LES AVOCATS À L'ÉTRANGER : L'APPEAL-E	30
LES INTERLOCUTEURS INSTITUTIONNELS DES AVOCATS SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE	34
La Fondation pour le droit continental (FDC)	34
Expertise France	35
Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et les délégations de l'Union européenne à l'étranger	36
La délégation des affaires européennes et internationales du ministère de la Justice (DAEI)	36
Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et les services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques	37
Business France : les guides affaires par pays	38
Les chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger	38
LES PLATEFORMES INTERNATIONALES MOBILISANT DES RESSOURCES POUR LES AVOCATS FRANÇAIS	42
Human Rights Education for Legal Professionals, Conseil de l'Europe (HELP)	42
European Training Platform (ETP), Commission européenne	42
Centre for Judicial Cooperation (CJC), European University Institute	43
EIPA/STREAM e-Training Modules, Institut européen d'administration publique (EIPA)	43
Practical Law Academy, Institute of Advanced Legal Skills	44
European Patent Litigation Certificate (EPLC), Academy of European Law (ERA) et Université de Maastricht	44



ÉDITORIAL



Au service de la politique internationale du barreau, la Commission des affaires européennes et internationales (CAEI) remplit pleinement son rôle en proposant des réunions régulières avec les référents internationaux des barreaux afin de consolider l'équipe « France » du barreau et d'harmoniser la réponse aux partenariats et demandes de coopération internationale.

Au cours de ces réunions périodiques ouvertes, la Commission a pu constater les besoins et les difficultés communs auxquels sont confrontés les barreaux sur la scène internationale.

La profession est en effet souvent mobilisée en réaction aux événements internationaux et répond systématiquement aux demandes de coopération technique de ses partenaires étrangers. Elle est en revanche moins outillée pour dupliquer son expertise et perpétuer ses partenariats avec ces mêmes partenaires.

La boîte à outils internationale est née de ce constat et souhaite ainsi proposer des outils de développement, de renforcement et de mutualisation de l'activité internationale des barreaux français.

La boîte à outils internationale entend mettre à disposition de la profession un accès facilité à différents documents :

- un modèle type de convention de jumelage (ou de *mémorandum* d'entente mutuelle),
- un annuaire international de la profession,
- un guide sur l'exercice et l'installation de l'avocat français à l'étranger,
- **et enfin un glossaire international de la profession d'avocat.**

Ces documents seront mis à disposition sur [l'espace du site internet du CNB](#) dédié aux travaux de la Commission des affaires européennes et internationales.

Saisissez-vous-en et n'hésitez pas à partager largement ces outils autour de vous !

Bonne lecture !

Marie-Aimée PEYRON,
présidente de la CAEI

GLOSSAIRE INTERNATIONAL DE LA PROFESSION

UN GLOSSAIRE ? POUR QUOI FAIRE ?

Le glossaire international, à destination des avocats et ordres professionnels, est destiné à leur permettre de naviguer dans l'univers institutionnel international de la profession d'avocat.

Malgré un important travail de sensibilisation de la profession à l'écosystème international, nombre de nos confrères et consœurs, souhaitant renforcer leurs compétences ou leur réseau, n'identifient pas clairement les interlocuteurs clés pour le faire, tant au niveau national qu'international.

Ce glossaire entend présenter succinctement les instances européennes de la profession (1), les associations internationales de la profession (2), les partenaires institutionnels des avocats engagés à ses côtés dans la coopération internationale (3) et les ressources à la disposition des avocats souhaitant exercer en droit européen et international (4).



RAPPEL

La Commission des affaires européennes et internationales a la charge de la mise en œuvre de la stratégie et des actions internationales du CNB. À ce titre, elle développe et fait vivre les relations institutionnelles avec ses partenaires et homologues étrangers afin de favoriser l'internationalisation des confrères français et de promouvoir les principes, positions et valeurs de la profession sur la scène internationale.

Pour toute précision, contactez international@cnb.avocat.fr





LES INTERLOCUTEURS EUROPÉENS DE LA PROFESSION D'AVOCAT

LA DÉLÉGATION DES BARREAUX DE FRANCE À BRUXELLES (DBF)	10
LE CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS (CCBE)	10
LE RÉSEAU JUDICIAIRE EUROPÉEN EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE (RJECC)	11

LES INTERLOCUTEURS EUROPÉENS DE LA PROFESSION D'AVOCAT

QUI CONTACTER ?

La Délégation des barreaux de France à Bruxelles (DBF)



→ Qui contacter ?

L'organigramme complet de la délégation ainsi que les coordonnées de son Président et de ses collaborateurs sont disponibles sur leur [site internet](#).

Émanation des instances représentatives du barreau français (Conseil national des barreaux, Barreau de Paris, Conférence des bâtonniers), la **Délégation des barreaux de France (DBF) a pour mission de représenter la profession auprès des institutions européennes** : le Parlement européen, la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne, la Cour de justice de l'Union européenne, ainsi qu'auprès de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne et auprès des institutions du Conseil de l'Europe.

Elle accompagne au quotidien la délégation française auprès du Conseil des barreaux européens, qui constitue l'interlocuteur privilégié de la Commission européenne pour toute consultation préalable à la rédaction de propositions législatives.

Au-delà de ces deux missions principales, **la DBF est un centre de ressources en droit européen particulièrement utile pour tous les avocats français** et organise régulièrement des formations en droit européen à Bruxelles et dans les différents barreaux, de façon à former les avocats aux actualités européennes. **Elle édite par ailleurs une newsletter hebdomadaire sur le droit européen et une revue trimestrielle.**

Le Conseil des barreaux européens (CCBE)



Le Conseil des barreaux européens (CCBE), fondé il y a plus de 60 ans, représente les barreaux de 46 pays, soit plus d'un million d'avocats européens. En tant qu'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics européens, il constitue l'une des associations internationales majeures de la profession d'avocat.

Il est composé de 31 membres effectifs (dont les 27 États membres de l'UE), 1 membre affilié (le Royaume-Uni depuis 2018), 9 membres associés et 5 membres observateurs (dont la Fédération de Russie, suspendue depuis 2022).

Plus de 600 avocats du continent européen ont été désignés par ces différents membres pour participer aux travaux d'un ou plusieurs des 27 comités et groupes de travail du CCBE. Ces comités et groupes de travail prennent part à la préparation des politiques et actions du CCBE, qui seront ensuite traitées et approuvées par les organes de décision du CCBE (comité permanent et session plénière).

- Les documents, prises de position et guides pratiques rédigés par le CCBE sont accessibles librement sur le [site internet](#) du CCBE.
- **L'organigramme et les informations complémentaires** sont disponibles [à cette adresse](#).
- **Contact** : dbf@dbfbruxelles.eu

Le barreau français exprime ses positions au travers de sa délégation, composée à part égale de 6 représentants : 2 du Conseil national des barreaux, 2 de la Conférence des bâtonniers et 2 du Barreau de Paris. Il est impliqué dans les travaux des comités et groupes de travail thématiques via son vivier d'experts désignés à cette fin.

L'étude et le suivi des sujets traités au sein des comités sont réalisés par les experts français désignés par chaque instance représentative et coordonnés par la Délégation des barreaux de France ainsi que par les équipes salariées des instances, qui suivent les prises de position à trancher entre délégations ou les réponses aux consultations publiques à apporter à la Commission européenne.

Le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC)



Le RJECC a été créé par la décision du Conseil de l'UE du 28 mai 2001 (2001/470/CE). Il est composé de points de contact nationaux chargés de la bonne application du droit européen en matière civile et commerciale au sein des États membres. **Le RJECC permet d'échanger des informations entre les juridictions et d'améliorer la connaissance des instruments européens.** Tous les États membres de l'UE, à l'exception du Danemark, y participent.

Depuis 2009, sous l'impulsion de la France, le réseau s'est élargi aux professions juridiques en intégrant les ordres professionnels qui concourent directement à l'application du droit et des instruments européens. Le CNB est le point de contact national pour la profession d'avocat.

Le RJECC a pour objectif de faciliter les relations et de renforcer la coopération entre les autorités judiciaires nationales des États membres. Par exemple, le réseau permet de connaître l'état d'avancement d'une demande de notification transfrontière ou d'une demande d'expertise dans un autre État.

Il apporte également son assistance pour la bonne application des textes européens. Le RJECC apporte aux praticiens et citoyens toutes les informations relatives aux procédures nationales sur le portail [e-Justice](#).

Pour faire vivre ce réseau et assurer qu'il réponde au mieux aux besoins des praticiens, le Conseil national des barreaux (CNB) a mis en place un maillage du RJECC sur l'ensemble du territoire, qui réunit des avocats référents pour participer à ces échanges.

Le RJECC est un outil au service de tous les praticiens qui sont confrontés à la mise en œuvre du droit privé européen. Le réseau est à votre service pour répondre à vos questions. Par ailleurs, le ministère de la Justice publie régulièrement une newsletter dédiée aux actualités du réseau et du droit civil européen.

- Point de contact national pour la profession : international@cnb.avocat.fr
- [Page dédiée](#) au RJECC sur le site internet du ministère de la Justice
- [Portail e-Justice](#)



LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE LA PROFESSION D'AVOCAT

L'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS (UIA)	14
LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE (CIB)	15
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES BARREAUX / INTERNATIONAL BAR ASSOCIATION (IBA)	15
LA FÉDÉRATION DES BARREAUX D'EUROPE (FBE)	16
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES JEUNES AVOCATS (AIJA)	16

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE LA PROFESSION D'AVOCAT

L'Union internationale des avocats (UIA)



→ [Site internet](#)

→ **Contact :** uiacentre@uianet.org

L'UIA a été créée en 1927. Tout comme l'International Bar Association (IBA) (l'Association internationale du barreau), l'UIA réunit barreaux et avocats au titre de membres collectifs et individuels représentant près de 2 millions d'avocats de plus de 110 pays. **Elle promeut l'État de droit et constitue pour ses membres un réseau de développement professionnel, de formation et de réseautage.** Multilingue, elle systématise une offre de formation et d'événement en anglais, français et espagnol.

Divisée en comités nationaux et commissions, l'UIA fonctionne également de façon géographique et thématique afin de fournir une offre de formation et de réseautage adaptée au public et aux enjeux locaux.

Elle comporte également un institut spécifique chargé de promouvoir et défendre l'État de droit et le respect des droits humains. Cette section spécifique de l'UIA, présidée par le Français Martin Pradel, travaille également en étroite coopération avec l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD) à la défense de la défense.

L'UIA est structurée autour de son Assemblée générale, du Conseil de présidence et du Comité de direction. Ces trois organes fixent les buts de l'association, adoptent les règles qui la régissent et s'assurent du respect des principes de l'UIA. Le barreau français y est représenté par ses instances professionnelles au sein de l'Assemblée générale.

Les préoccupations des instances professionnelles sont traitées au sein du Sénat international des barreaux, qui se réunit lors du congrès annuel et rassemble l'ensemble des représentants institutionnels de la profession membres de l'Union.

Comme tous les pays, la France dispose également d'un comité national, présidé par Laurence Kiffer, qui réunit tous les membres individuels et collectifs français et se rassemble au moins une fois par an, de façon à relever les besoins et préoccupations de ses membres à les faire remonter au sein des organes de direction de l'UIA.

Pour les cabinets et les avocats individuels, l'UIA présente également des opportunités de réseau et une source de formation et de documentation précieuse, avec l'avantage d'un coût d'adhésion et de participation aux événements plus abordables. La francophonie y est également davantage ancrée qu'au sein de l'IBA, résolument anglophone.

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB)



→ [Site internet](#)

→ **Contacts :**
contact@cib-avocats.org /
b.vatier@vatier.com
 (secrétaire général)

La CIB a été créée en 1985 sous l'impulsion du Barreau de Paris et de ses bâtonniers Mario Stasi et Guy Danet.

La CIB réunit les barreaux de pays de tradition juridique commune, c'est-à-dire de tradition civiliste et de droit écrit ou codifié. À dimension fortement francophone, elle regroupe des barreaux affirmant un idéal d'indépendance et dont les organes directeurs sont démocratiquement désignés par les avocats eux-mêmes.

Dans le respect de l'autonomie des barreaux, elle vise à les aider dans leur action en vue de développer un État de droit dans chacun de leurs pays et à mettre en œuvre la notion du caractère universel des droits fondamentaux, et en particulier les droits de la défense. La CIB est particulièrement engagée dans la défense de la défense et a contribué à la création d'Avocats sans frontières en 1992.

Elle a également concouru à la création du Centre international africain de formation des avocats francophones (CIFAF) en 2000, qui contribue à organiser des formations spécifiques sur des sujets d'intérêt commun entre les barreaux francophones.

La CIB est l'un des forums de discussion et de réseautage les plus importants entre les barreaux francophones des continents européen et africain.

L'Association internationale des barreaux / International Bar Association (IBA)



→ [Site internet](#)

→ **Contacts :**
iba@int-bar.org
 (informations générales) /
member@int-bar.org
 (pour demande d'adhésion)

Créée en 1947, peu après la création des Nations unies, dans le but de protéger et de promouvoir l'État de droit à l'échelle mondiale, l'organisation a évolué, passant d'une association composée exclusivement d'associations du barreau et de sociétés d'avocats à une organisation qui regroupe des avocats internationaux à titre individuel et des cabinets d'avocats dans leur ensemble.

Elle compte actuellement plus de 80 000 avocats internationaux issus de la plupart des grands cabinets d'avocats du monde et quelque 190 associations du barreau et sociétés d'avocats réparties dans plus de 170 pays.

À ce titre, elle constitue l'une des associations internationales d'avocats les plus importantes au monde et l'un des réseaux les plus prolifiques, notamment pour les avocats d'affaires.

L'IBA est divisée à plusieurs niveaux : en commissions thématiques, en forums régionaux et en divisions. De nombreux événements (webinaires, conférences et congrès) sont organisés sur des thématiques d'actualité pour la profession ([liste des événements](#)).

Le Conseil national des barreaux fait partie intégrante de la Bar Issues Commission (BIC) réunissant les différents barreaux membres de l'IBA et traitant des problématiques propres aux ordres et instances professionnelles. À ce titre, il fait partie intégrante du Conseil de l'IBA, organe au sein duquel les différentes prises de position, lignes directrices et approbations des comptes sont votées.

Pour les cabinets et les avocats individuels, l'IBA présente des opportunités de réseau et une source de formation et de documentation extrêmement précieuse, malgré un coût d'adhésion et de participation aux événements relativement élevé.

La Fédération des barreaux d'Europe (FBE)



La Fédération des barreaux d'Europe a été fondée en 1992 à Barcelone. Elle est basée à Strasbourg et réunit près de 200 membres.

Ses actions prioritaires : la défense et la promotion de l'État de droit, du droit à un procès équitable et de l'indépendance de la justice.

Comme la plupart des associations internationales d'avocats, la FBE est structurée autour de commissions et de groupes de travail ad hoc. Elle réunit ses membres autour de deux événements majeurs : les Assises de la Méditerranée et son congrès annuel. Très orientée sur les problématiques contemporaines rencontrées par les ordres et les bâtonniers, elle constitue **un forum précieux d'échanges de bonnes pratiques avec nos partenaires étrangers.**

→ Contact : fbe@fbe.org

L'Association internationale des jeunes avocats (AIJA)



L'Association internationale des jeunes avocats (AIJA), fondée en 1962, est la seule grande association internationale d'avocats qui a toujours conservé son nom en français. Elle compte 4 000 membres répartis dans 87 pays alors que la limite d'âge de 45 ans lui en fait perdre un nombre conséquent chaque année.

Il s'agit des jeunes avocats les plus dynamiques dans le monde, dont une grande partie deviendra représentante de leurs barreaux ou leurs pays dans toutes les instances internationales, et particulièrement celles qui réunissent les avocats du monde entier. De nombreux Français en sont membres.

Par ailleurs, sur de très nombreux sujets, **l'AIJA se positionne en avant-garde sur l'ensemble de la profession, dès lors qu'elle promeut ses membres les plus dynamiques et innovants pour mettre en place une pédagogie de haut niveau sur des sujets d'intérêt majeur pour les avocats, et pour le futur de la profession.**

→ [Site internet](#)

→ Contact : office@aija.org





LES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE LA PROFESSION D'AVOCAT

LA LAWASIA (LAW ASSOCIATION FOR ASIA AND THE PACIFIC)	20
L'INTER-PACIFIC BAR ASSOCIATION (IPBA)	20
L'UNION PANAFRICAIN DES AVOCATS (UPA) / PANAFRICAN LAWYERS ASSOCIATION (PALU)	21
L'ASSOCIATION INTERAMÉRICAINE DES BARREAUX / INTER-AMERICAN BAR ASSOCIATION (IABA)	21

LES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE LA PROFESSION D'AVOCAT

La LAWASIA (Law Association for Asia and the Pacific)



→ Site internet

→ Contact : lawasia@lawasia.asn.au

L'Association des barreaux d'Asie et du Pacifique a été créée en 1966 à l'initiative du Conseil des avocats australien en vue de représenter les intérêts des avocats des États membres de la Commission économique des Nations unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

La LAWASIA est devenue, à ce titre, la principale association régionale regroupant des avocats, des juges, des juristes et des organisations juridiques qui défend les intérêts et les préoccupations de la profession juridique dans la région Asie-Pacifique.

Elle sert de plateforme pour promouvoir l'échange transfrontalier de connaissances juridiques, de porte-parole de la profession juridique et de vecteur pour encourager le respect des principes communs que sont l'État de droit, l'intégrité professionnelle et la protection des droits humains.

À ce titre, elle constitue l'interlocuteur privilégié pour développer des actions de coopération ou de formation régionales dans cette partie du globe. Pour les avocats français exerçant dans cette zone géographique, elle peut également s'avérer être un interlocuteur efficace pour constituer un réseau régional et bénéficier d'actions de formation adaptées.

L'Inter-Pacific Bar Association (IPBA)



→ Site internet

→ Contact : ipba@ipba.org

L'Inter-Pacific Bar Association (IPBA) a été créée en 1991. Elle est le pendant commercial et économique de la LAWASIA et regroupe 1 500 membres de 61 pays de la région Asie-Pacifique.

La croissance de l'IPBA a été stimulée par l'importante croissance des économies asiatiques. À mesure que les entreprises de cette région s'impliquent davantage dans l'économie régionale et mondiale, elles ont besoin d'une assistance juridique spécialisée et de conseils de la part d'avocats de leur pays d'origine, de la région et même d'ailleurs.

L'IPBA aide les avocats à se tenir informés des évolutions juridiques et commerciales qui affectent leurs clients et constitue, à ce titre, pour les avocats d'affaires et commerciaux de la région, une source d'opportunités précieuses de réseautage avec des avocats partageant les mêmes intérêts et domaines de pratique.

L'Union panafricaine des avocats (UPA) / Panafrican Lawyers Association (PALU)



→ [Site internet](#)

→ **Contact :**
secretariat@lawyersofafrica.org

L'Union panafricaine des avocats (UPA), ou Pan African Lawyers Union (PALU) en anglais, est le principal forum continental regroupant des avocats et des associations d'avocats en Afrique. Fondée en 2002 à Addis-Abeba, en Éthiopie, par des leaders du barreau africain, **elle vise à refléter les aspirations et les préoccupations des peuples africains et à promouvoir et défendre leurs intérêts communs**. Son siège est situé à Arusha, en Tanzanie. Elle regroupe plus de 54 associations nationales d'avocats.

Ses objectifs incluent la promotion de l'État de droit, de la bonne gouvernance, des droits humains et du développement socio-économique de l'Afrique. L'organisation est également active dans la lutte contre la corruption, notamment à travers l'élaboration d'un code d'éthique sur la conformité et l'anticorruption pour les avocats africains, et l'organisation de séminaires régionaux de formation sur ces sujets.

L'UPA organise régulièrement des conférences annuelles réunissant des avocats, des juges, des universitaires et des représentants d'organisations internationales pour **discuter des défis juridiques contemporains en Afrique**.

L'Association interaméricaine des barreaux / Inter-American Bar Association (IABA)



→ [Site internet](#)

→ **Contact :** iaba@iaba.org

La Fédération interaméricaine des avocats a été fondée le 16 mai 1940 par un groupe d'avocats représentant 44 organisations professionnelles dans 17 pays du continent américain.

Elle constitue un **forum professionnel indépendant dédié à l'échange d'informations et d'opinions professionnelles dans l'intérêt de l'État de droit** et des institutions démocratiques dans l'hémisphère occidental.

L'IABA propose des programmes de formation continue à ses membres directs (membres individuels) et aux avocats inscrits auprès des barreaux nationaux et régionaux membres. Le Barreau de Paris étant membre affilié, les avocats parisiens peuvent bénéficier des formations dispensées. Elle fournit également des services aux cabinets d'avocats en matière d'orientation organisationnelle et de relations entre les cabinets des pays membres.

À dimension hispanophone, l'**IABA constitue un relais institutionnel essentiel pour tout avocat français souhaitant développer son activité** et renforcer son réseau en Amérique centrale et latine.



LES ORGANISATIONS ACTIVES DANS LA PROTECTION DES AVOCATS

L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS EN DANGER (OIAD)	24
L'INSTITUT POUR L'ÉTAT DE DROIT DE L'UIA / INSTITUTE FOR THE RULE OF LAW (IROL)	25
L'INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES BARREAUX (IBAHRI)	25
DÉFENSE SANS FRONTIÈRES – AVOCATS SOLIDAIRES (DSF-AS)	26
AVOCATS SANS FRONTIÈRES (AS)	26
LAWYERS FOR LAWYERS	26

LES ORGANISATIONS ACTIVES DANS LA PROTECTION DES AVOCATS

L'Observatoire international des avocats en danger (OIAD)



→ [Site internet](#)

→ **Contact :**
contact@protect-lawyers.org

L'Observatoire international des avocats en danger (OIAD) est une initiative du Conseil national des barreaux (France), du Barreau de Paris, du Consejo General de la Abogacía Española (Espagne) et du Consiglio Nazionale Forense (Italie).

Tous les 4 ans, le CNB en assure la présidence pour un an.

Lancé en 2016, l'OIAD a pour objet de **défendre les avocats menacés dans le cadre de l'exercice de leur profession** et de dénoncer les situations attentatoires aux droits de la défense.

En rassemblant plus de 50 barreaux et organisations, l'OIAD se pose comme un acteur essentiel, d'envergure internationale, de la défense des avocats en danger.

Ses axes d'action sont de conjuguer alertes, soutien sur le terrain et actions de formation. À ce titre, tous les barreaux français souhaitant conjuguer leurs efforts sur la scène internationale en matière de défense de la défense sont invités à adhérer. Les avocats individuels membres de ces barreaux et engagés pour la défense des confrères et consœurs menacés peuvent également s'impliquer au travers des missions d'observation et d'*amicus curiae* effectuées par l'OIAD pour certaines procédures.

Le site internet de l'OIAD comporte de nombreuses ressources sur les conditions d'exercice des avocats dans de nombreux pays et recense les cas de violation de la liberté d'exercice de la profession.

L'OIAD est un acteur central de la profession d'avocat **au service de la défense de la défense et de la protection des avocats menacés** dans l'exercice de leurs fonctions.

De nombreuses organisations de la profession développent leurs propres initiatives dans le domaine des droits humains, à l'instar du Council of Bars and Law Societies of Europe (CCBE), de l'International Bar Association (IAB) ou de l'Union internationale des avocats (UIA).

En outre, le CNB et l'OIAD travaillent de concert avec de nombreuses associations d'avocats investies dans la défense des avocats menacés, notamment [Défense sans frontières – Avocats solidaires](#) (DSF-AS).

L'Institut pour l'État de droit de l'UIA / Institute for the Rule of Law (IROL)



- [Site internet](#)
- **Contact :**
ipba@ipba.org

L'UIA-IROL a pour vocation de promouvoir l'État de droit et de se saisir de problématiques relatives aux droits de l'homme fondamentaux.

L'accès à la justice, l'indépendance du système judiciaire ainsi que la liberté et l'indépendance de la profession juridique sont autant d'éléments essentiels de l'État de droit et, par conséquent, de sujets de préoccupation pour l'UIA-IROL.

Dans cette optique, l'UIA-IROL anime plusieurs sections de l'UIA afin d'assurer une plus grande efficacité et une meilleure coordination de leurs actions, parmi lesquelles :

- Les droits de l'homme et la défense de la défense ;
- L'État de droit, dont notamment la peine de mort ;
- L'indépendance de la profession juridique ;
- La justice pénale internationale (à travers la Commission Défense pénale internationale) ;
- Les entreprises et les droits de l'homme (à travers la Commission Entreprises et droits de l'homme).

Le CNB travaille régulièrement avec l'UIA-IROL afin de mieux documenter les situations à risque et de coordonner les actions.

L'Institut des droits de l'homme de l'Association internationale des barreaux (IBAHRI)



- [Site internet](#)

Fondée en 1995, cette entité autonome et financièrement indépendante de l'IBA travaille avec la communauté juridique mondiale pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et l'indépendance de la profession juridique dans le monde entier.

L'IBAHRI propose des formations et une assistance technique en matière de droits humains aux praticiens du droit et aux institutions, afin de renforcer leurs capacités à promouvoir et protéger efficacement les droits humains dans le cadre d'un État de droit équitable.

En tant qu'institution de premier plan dans le domaine des enquêtes internationales, l'Institut produit des rapports d'experts contenant des recommandations clés, fournissant des informations fiables et actualisées sur les droits humains et la profession juridique, et soutenant les avocats et les juges victimes de harcèlement, d'intimidation ou d'arrestations arbitraires par le biais d'actions de plaidoyer et d'observations de procès.

Défense sans frontières – Avocats solidaires (DSF-AS)



L'association Défense sans frontières – Avocats solidaires (DSF-AS), basée à Paris, fournit un appui à la défense des populations les plus démunies dans le cadre d'une solidarité internationale et du respect des droits fondamentaux de la défense.

Elle s'emploie aussi, partout dans le monde, à soutenir et à défendre les avocats confrontés à des difficultés ou en danger dans l'exercice de leurs missions de défense.

→ [Site internet](#)

Avocats sans frontières (ASF)



Avocats sans frontières France (ASF France) est une **association de solidarité internationale**. Depuis plus de vingt-cinq ans, ASF France intervient dans le monde pour soutenir l'État de droit, l'institution judiciaire et garantir le droit à un procès équitable.

En s'appuyant sur ses experts juridiques bénévoles et ses partenaires locaux, ASF France fournit une **assistance juridique aux personnes les plus vulnérables** et renforce le pouvoir d'agir des acteurs locaux de la justice et du droit.

→ [Site internet](#)

→ **Contact :** secretariat@avocatssansfrontieres-france.org

Lawyers for Lawyers



Lawyers for Lawyers est une fondation indépendante et apolitique qui opère à l'échelle mondiale. La fondation dispose d'un conseil d'administration composé d'anciens avocats et de spécialistes des droits de l'homme.

Basée aux Pays-Bas, la fondation travaille avec un réseau d'avocats et de cabinets d'avocats aux Pays-Bas et au-delà afin de **soutenir les avocats en danger et de plaider en faveur d'une meilleure protection de ces derniers**.

→ [Site internet](#)

→ **Contact :** info@lawyersforlawyers.nl





LES AVOCATS À L'ÉTRANGER : L'APPEAL-E

LES AVOCATS À L'ÉTRANGER : L'APPEAL-E

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'EXERCICE DES AVOCATS À L'ÉTRANGER

APPEAL-E

→ [Site internet](#)

L'Association pour la promotion de l'exercice des avocats à l'étranger (APPEAL-E), créée en décembre 2021, est une **initiative qui rassemble les avocats inscrits à un barreau français et qui exercent à titre principal à l'étranger.**

L'Association est attachée à la communauté des avocats français et, forte de sa connaissance des spécificités locales qui s'imposent aux avocats étrangers, elle est une interlocutrice unique pour ses membres. L'Association participe à l'influence du barreau hors des frontières françaises.

L'APPEAL-E a pour objectifs :

- d'identifier des sujets importants pour la communauté des avocats exerçant à l'étranger (ex. : prévoyance, domiciliation, RCP, règles de déontologie) et de créer des fiches pratiques identifiant les problématiques et proposant des solutions, fiches qui sont ensuite envoyées aux interlocuteurs au sein de l'Ordre ;
- de diffuser des webinaires et conférences sur des thèmes clés pour aider les confrères et consœurs et répondre à leurs questions ;
- de regrouper les doléances et suggestions des membres grâce à des questionnaires en ligne ;
- d'assurer un maillage international au sein de ses membres pour asseoir sa crédibilité auprès des différents organismes et créer un réseau d'avocats français à l'étranger (campagnes de recrutement et de mobilisation dans les différentes régions du monde).

L'APPEAL-E organise régulièrement des webinaires sur les spécificités de l'exercice principal à l'étranger.





LES INTERLOCUTEURS INSTITUTIONNELS DES AVOCATS SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

LA FONDATION POUR LE DROIT CONTINENTAL (FDC)	34
EXPERTISE FRANCE	35
LE SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE (SEAE) ET LES DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE À L'ÉTRANGER	36
LA DÉLÉGATION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (DAEI)	36
LE MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LES SERVICES DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE DES POSTES DIPLOMATIQUES	37
BUSINESS FRANCE : LES GUIDES AFFAIRES PAR PAYS	38
LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANÇAISES À L'ÉTRANGER	38

LES INTERLOCUTEURS INSTITUTIONNELS DES AVOCATS SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Les barreaux et leurs membres qui souhaitent renforcer leur présence et leur action sur la scène internationale doivent parfois naviguer dans un écosystème institutionnel méconnu. Pourtant, la profession d'avocat et l'administration française comptent de nombreux relais institutionnels ou issus de la société civile, dont les missions ou l'activité peuvent constituer un soutien précieux à l'installation ou à la coopération internationale.

La Fondation pour le droit continental (FDC)



- [Site internet](#) de l'OMID
- [Site internet](#) de la Fondation
- **Contact** : contact@fondation-droitcontinental.org

La Fondation pour le droit continental (FDC), organisme privé reconnu d'intérêt général, née en 2007, est le fruit d'un partenariat entre les pouvoirs publics, les professions juridiques et de grandes entreprises internationales. Elle a pour but de **contribuer au rayonnement et à l'influence internationale de la tradition juridique et judiciaire continentale**.

Le CNB en est membre fondateur, au même titre que le Conseil supérieur du notariat et la Caisse des dépôts. La Fondation travaille de concert avec les acteurs du monde judiciaire, politique, juridique et entrepreneurial afin de mener à bien des projets concrets visant à renforcer l'influence du droit français et, par voie de conséquence, du droit continental.

La Fondation est particulièrement impliquée dans les pays à forte tradition civiliste. Elle a notamment contribué à la mise en place d'un code civil en Chine, à porter le principe d'un code européen des affaires auprès des pouvoirs publics français et européens et au rapprochement des cultures juridiques entre pays du pourtour méditerranéen avec l'organisation périodique de la **Convention des juristes de la Méditerranée**.

La Fondation pour le droit continental a également initié, sous la direction scientifique du professeur Bruno Deffains, un observatoire mondial des indicateurs du droit (OMID). Celui-ci est chargé de compiler l'ensemble des indicateurs juridiques existants pour dresser un panorama complet de la performance étatique dans le domaine juridique.

Expertise France



Expertise France est une filiale du groupe AFD (Agence française de développement) et constitue l'agence publique française de la conception et de la mise en œuvre des projets internationaux de coopération technique. Conformément à la politique de l'AFD, elle vise à la **réalisation des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris de 2015** en coordonnant et en mettant en œuvre des projets nationaux ou régionaux dans plusieurs domaines :

- la gouvernance démocratique, économique et financière ;
- la paix, la stabilité et la sécurité ;
- le climat, la biodiversité et le développement durable ;
- la santé et le développement humain.

Expertise France ayant absorbé le GIP Justice Coopération internationale, le CNB, membre fondateur aux côtés du ministère de la Justice, est devenu un partenaire officiel d'Expertise France. Il finance, dans ce cadre, le fonds « Justice », destiné à la mise en œuvre de projets visant au renforcement de la justice ou des acteurs de la justice dans certains pays bénéficiaires. Au titre de ce partenariat institutionnel, le CNB est membre du comité opérationnel « Justice » de l'agence.

Plusieurs avocats et barreaux sont ainsi associés, selon les besoins et l'expertise recherchée, aux missions exploratoires et aux projets financés et opérés par Expertise France. La participation aux projets d'Expertise France ouvre naturellement droit à rémunération pour les participants, selon les *per diem* et le barème « jour travaillé » fixé par l'Agence.

Les avocats et barreaux particulièrement impliqués dans certains pays et recherchant des financements pour mener à bien des projets sont invités à se manifester auprès du service international du CNB, qui pourra assurer l'interface avec Expertise France au sein du comité opérationnel « Justice ».



L'AFD finance et accompagne des projets dans plusieurs pays avec un double mandat stratégique de lutte contre la pauvreté et les inégalités, et de préservation des biens communs (climat, biodiversité, santé mondiale...). Comme tous les acteurs du développement, l'AFD s'engage dans une démarche visant à réaliser les 17 objectifs de développement durable des Nations unies, tels que définis par la conférence d'Addis-Abeba en 2015.

Elle est chargée de mettre en œuvre la politique de développement et de partenariats internationaux de la France, conformément aux orientations fixées par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021, par le Conseil présidentiel pour les partenariats internationaux (CPPI) du 5 avril 2025, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) et le Comité interministériel des Outre-mer (CIOM) en 2023.

Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et les délégations de l'Union européenne à l'étranger



→ [Site internet](#)

L'Union européenne, comme la France, dispose de relais diplomatiques dans la plupart des États du monde. Ses ambassadeurs et les services présents dans ces différents pays sont chargés de mettre en œuvre, dans le cadre des relations extérieures de l'UE, son ambition géopolitique et les orientations politiques fixées par la Commission.

L'Union européenne étant l'un des principaux bailleurs de fonds internationaux, les délégations de l'Union constituent des relais institutionnels privilégiés pour le financement ou la mise en œuvre d'actions de coopération technique internationale.

Ces délégations relèvent du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), ou autrement dit du service diplomatique de l'Union européenne. Depuis 2011, le SEAE met en œuvre la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE afin de promouvoir la paix, la prospérité, la sécurité et les intérêts des Européens dans le monde entier.

Les avocats ou barreaux souhaitant initier des projets communs avec l'Union européenne sont invités à contacter la délégation du ressort géographique du pays considéré ou le représentant spécial de l'Union européenne désigné pour le pays en question.

La Délégation des affaires européennes et internationales du ministère de la Justice (DAEI)



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) du ministère de la Justice appuie l'activité européenne et internationale du ministre. Elle coordonne l'activité européenne et internationale du ministère de la Justice pour les questions impliquant plusieurs directions ou services.

Elle élabore et met en œuvre la politique de rayonnement et de présence du ministère de la Justice à l'étranger et détermine et met en œuvre la politique de coopération juridique et technique du ministère de la Justice.

Elle est également chargée de la négociation des accords de coopération technique concernant la justice avec les services compétents des États partenaires, en coordination avec le ministère chargé des affaires étrangères. La direction a également la charge d'établir des études de droit comparé et de participer aux actions de diffusion du droit français et de connaissance des droits étrangers. Elle assure, en liaison avec les directions, l'expertise du ministère de la Justice en droit européen et international et le suivi des travaux transversaux de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

La DAEI est structurée autour de quatre bureaux :

- la cellule diplomatique ;
- le bureau de l'expertise et des questions institutionnelles ;
- le bureau de la coopération ;
- le bureau du droit comparé et de la diffusion du droit.



Le bureau de la coopération et le bureau du droit comparé constituent les interlocuteurs privilégiés du Conseil national des barreaux et de la profession pour mener, en « **équipe France** » et avec les autres professions juridiques, des actions de coopération technique sur la scène internationale ou pour le suivi des travaux européens.



FOCUS : LES MAGISTRATS DE LIAISON FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Créée en 1993 par la France, l'Italie et les Pays-Bas, la fonction de magistrat de liaison a pour mission principale d'améliorer l'efficacité de l'entraide judiciaire internationale, tant en matière civile que pénale. Les magistrats de liaison sont des magistrats judiciaires mis à disposition du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ils participent également activement à la coopération technique entre la France et leurs pays de rattachement.

À ce titre, les magistrats de liaison constituent l'interlocuteur privilégié de l'avocat et du barreau qui souhaitent développer des activités dans la zone géographique qu'ils couvrent.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et les services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, par ses missions et son réseau diplomatique, constitue, avec le ministère de la Justice, l'autre interlocuteur institutionnel privilégié de la profession d'avocat sur la scène internationale.

Si la profession peut tout à fait travailler de façon bilatérale avec ses homologues étrangers, **le poste diplomatique du pays en question et ses services sont des facilitateurs et des relais locaux particulièrement précieux** pour intensifier et fluidifier la coopération technique et juridique.

Les ambassadeurs et les consuls sont des relais étatiques puissants permettant de débloquer une situation présentant des éléments d'extranéité avec le pays considéré, mais ils permettent également de bénéficier d'une expertise locale particulièrement précise dans la définition des thématiques de coopération bilatérale et leur mise en œuvre.

Au sein des ambassades françaises, les conseillers et conseillères de coopération et d'action culturelle, qui définissent et pilotent la stratégie de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la promotion de la langue française, des sciences et des technologies, du développement durable, participent également à la mise en œuvre de politiques de solidarité, d'influence et d'attractivité de la France à l'étranger, y compris dans le domaine du droit.

Nombre de projets peuvent être mis en place par le biais de subventions de l'ambassade ou du service de coopération et d'action culturelle. **Le droit étant un puissant vecteur diplomatique, la profession d'avocat a toute sa place dans les déclinaisons locales de la stratégie d'influence et d'attractivité française.**

Business France : les guides affaires par pays



→ [Site internet / Team France Export](#)

Business France est une entreprise publique de conseil qui agit au service de l'internationalisation de l'économie française en **accompagnant les entreprises dans leur développement à l'export** et en favorisant l'attractivité des territoires pour les investisseurs étrangers.

Dans le cadre de ses missions, Business France publie régulièrement des guides affaires par pays, destinés aux entreprises françaises souhaitant s'établir ou exporter dans de nouveaux pays. Ces guides affaires s'appuient pour l'essentiel sur des analyses de l'environnement des affaires réalisées par les bureaux Business France et sur les témoignages d'entrepreneurs français et d'experts (notamment des avocats) qui se sont implantés avec succès dans le pays.

À ce titre, ils constituent une **mine d'informations précieuses pour tout avocat souhaitant diriger son activité à l'international** ou s'installer à l'étranger.

Les chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger



→ [Site internet](#)

Le réseau des chambres de commerce et d'industrie françaises, CCI International, a été fondé en 1907 afin de regrouper les 125 chambres de commerce et d'industrie françaises implantées dans 98 pays.

À ce titre, CCI International regroupe plus de 36 000 entreprises françaises et étrangères dans 98 pays (33 pays en Europe, 25 pays en Afrique et au Moyen-Orient, 20 pays en Amérique du Nord et du Sud et 22 pays en Asie-Océanie).

Profondément ancrées localement, elles constituent un réseau essentiel pour les avocats dirigeant leur activité dans leur ressort géographique.





LES PLATEFORMES INTERNATIONALES MOBILISANT DES RESSOURCES POUR LES AVOCATS FRANÇAIS

HUMAN RIGHTS EDUCATION FOR LEGAL PROFESSIONALS, CONSEIL DE L'EUROPE (HELP).....	42
EUROPEAN TRAINING PLATFORM (ETP), COMMISSION EUROPÉENNE.....	42
CENTRE FOR JUDICIAL COOPERATION (CJC), EUROPEAN UNIVERSITY INSTITUTE.....	43
EIPA/STREAM E-TRAINING MODULES, INSTITUT EUROPÉEN D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (EIPA)	43
PRACTICAL LAW ACADEMY, INSTITUTE OF ADVANCED LEGAL SKILLS	44
EUROPEAN PATENT LITIGATION CERTIFICATE (EPLC), ACADEMY OF EUROPEAN LAW (ERA) ET UNIVERSITÉ DE MAASTRICHT	44

LES PLATEFORMES INTERNATIONALES MOBILISANT DES RESSOURCES POUR LES AVOCATS FRANÇAIS

Human Rights Education for Legal Professionals, Conseil de l'Europe (HELP)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Le Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) a pour but de renforcer la capacité des juges, des avocats et des procureurs des 46 États membres du Conseil de l'Europe (CdE) dans l'application de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) dans leur travail quotidien.

HELP développe et met en œuvre des **cours en ligne gratuits sur les droits de l'homme** à destination des professionnels du droit et d'autres domaines.

→ [Site internet](#)

→ **Contact :**

Conseil de l'Europe,
avenue de l'Europe, F-67075
Strasbourg Cedex, France.
Tél. : +33 (0)3 88 41 20 00

European Training Platform (ETP), Commission européenne



La plateforme européenne de formation (ETP) est un outil de recherche en ligne permettant aux professionnels de la justice de trouver des supports d'auto-apprentissage sur une grande variété de domaines pratiques du droit de l'Union européenne et de sujets connexes, ainsi que des liens vers les pages d'accueil et les catalogues de cours des prestataires de formation.

L'ETP héberge des **supports d'auto-apprentissage** de haute qualité produits par des prestataires de formation et partenaires reconnus tels que l'EJTN, l'ERA, l'EIPA ou l'EUI.

→ [Site internet](#)

Centre for Judicial Cooperation (CJC), European University Institute



Le Centre de coopération judiciaire propose des cours en ligne centrés sur les principes fondamentaux du droit, destinés aux juges et aux avocats en Europe. Ses supports sont conçus pour stimuler **l'échange interjuridictionnel et encourager une culture européenne commune** dans divers domaines du droit.

→ [Site internet](#)

→ **Contact :**

Villa Schifanoia,
via Boccaccio 121,
IT-50133 Florence
Tél. : +39 (0)55 4685534
Mail : cjc@eui.eu

EIPA/STREAM e-Training Modules, Institut européen d'administration publique (EIPA)



Le projet STREAM vise à renforcer la confiance dans l'espace européen de justice pénale grâce à la reconnaissance mutuelle et à l'application simplifiée du mandat d'arrêt européen.

Dans ce cadre, l'EIPA a développé 10 modules de formation en ligne qui abordent des besoins transversaux spécifiques et des défis communs auxquels sont confrontés les utilisateurs finaux du mandat d'arrêt européen (MAE).

Modules gratuits, disponibles en 12 langues, conçus pour les juges, les procureurs et les avocats.

→ [Site internet](#)

→ **Contact :**

EIPA Luxembourg, European
Centre for Judges and Lawyers
Blanka Opletalova
Tél. : +352 426 230 305
Mail : b.opletalova@eipa.eu

Practical Law Academy, Institute of Advanced Legal Skills



L'Académie de droit pratique est un **programme de formation intensive sur 4 jours**, destiné aux avocats juniors (jusqu'à 5 ans d'expérience), combinant compétences pratiques et instruments du droit de l'Union européenne. Cette formation se déroule en effectif réduit (30 participants par session) en raison de la méthodologie interactive en petits groupes adoptée dans chaque académie.

→ [Site internet](#)

→ **Contact :**

Tél. : +48 609 070 921

Mail : undmin@legaled.eu

European Patent Litigation Certificate (EPLC), Academy of European Law (ERA) et Université de Maastricht



L'EPLC est un programme certifié et orienté vers la pratique, conçu pour les conseils en brevets, les praticiens du droit et les professionnels impliqués dans les litiges en matière de brevets. Il fournit les qualifications essentielles pour être représenté devant la Juridiction unifiée du brevet (JUB), telles qu'exigées par l'article 48 de l'Accord relatif à la JUB.

Il propose **un cursus anglophone structuré autour de 8 modules interactifs représentant 120 heures de formation**, mis en œuvre sur une période de 8 mois, combinant un enseignement en ligne et en présentiel.



→ [Site internet](#)

→ **Contact :**

Liz Greenwood

Tél. : +49 (0) 651 937 37 322

Mail : egreenwood@era.int

Florence Hartmann-Vareilles,
cheffe de section Droit européen
des affaires et organisatrice
du cours



LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX EST À VOTRE ÉCOUTE

Par téléphone au **01 53 30 85 60**

de 8 h 30 à 19 h 00

Par courrier électronique :

cnb@cnb.avocat.fr

Sur les réseaux sociaux



Au siège

180 boulevard Haussmann - 75008 Paris